

CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Du 16 JUIN 2022 à 18H00
A LE PORGE

Préalablement à l'ordre du jour :

- ✓ ***Présentation du Bus France Services et du dispositif ;***
- ✓ ***Présentation d'Hugo FIASCHI, manager commerce recruté au 1^{er} juin 2022.***

A l'ordre du jour :

• **Administration Générale**

- Adoption du procès-verbal de la réunion du Conseil Communautaire du 17 mai 2022 ;
- Animation et gestion des fonds européens dans le Médoc.

• **Ressources humaines**

- Autorisation au Président à recruter des Contrats d'Engagements Educatifs (CEE) ;
- Création d'un emploi non permanent pour faire à un accroissement temporaire d'activité.

• **Finances et marchés publics**

- Délibération de principe pour le passage à la M57 au 1^{er} janvier 2023 ;
- Budget annexe Ordures Ménagères 2022 : décision modificative n°1 ;
- Budget annexe Zones d'activités 2022 : décision modificative n°1 ;
- Budget Principal et budgets annexes « Ordures ménagères » et « SPANC » - Sortie du patrimoine comptable des biens réformés ;
- Marché de fourniture de bacs et de pièces détachées pour la collecte sélective des déchets ménagers – autorisation au Président de signer le marché public passé à la suite d'un appel d'offres ouvert, conformément aux dispositions des articles L.2124-2 et R.2124-2, R.2161-2 à R.2161-5 du Code de la commande publique ;



- Convention relative à la subvention de fonctionnement allouée par la Communauté de Communes au SDIS 33 pour 2022.

- **Enfance**

- Avenant n°9 au contrat de Délégation de Service Public pour la gestion des structures d'accueil périscolaire et des accueils de loisirs sans hébergement ;
- Avenant n° 1 au contrat de partenariat avec l'Association Eco-Acteurs en Médoc.

- **Développement économique**

- Autorisation de la commune de Brach à la Communauté de Communes Médullienne de réaliser sur des parcelles communales les études préalables nécessaires à l'aménagement d'une zone artisanale intercommunale
- Zone artisanale intercommunale à Brach : compensation espèces protégées - mise à disposition d'un terrain par la commune de Brach au profit de la Communauté de Communes Médullienne et convention de mise en œuvre des mesures compensatoires.

- **Informations**

- **Questions diverses**

